



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire tenue à la salle des Comités, de la Maison du Citoyen, le mercredi 26 novembre 2008, à 17 h 30.

PRÉSENCES : Membres

M. Alain Pilon, président et conseiller, district de Val-Tétreau
M. Joseph De Sylva, membre et conseiller, district du Versant
M. Carl Cléments, Kino-Québec
M. Sylvain Pamerleau, citoyen
M. Denis Langevin, citoyen
M^{me} Martine Nadeau, Commission jeunesse

Ressources internes :

M. Louis-Paul Guindon, directeur du Module de la culture et des loisirs
M. Simon Rousseau, directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire
M. Yess Gacem, chef de division Programmes, sport et plein air

Secrétaire

Mona Gravel

ABSENCES

MOTIVÉES : M. Denis Tassé, membre et conseiller, district des Riverains
M^{me} Hélène Rollin, citoyenne
M^{me} Annie Dallaire, Loisir sport Outaouais
M. Patrick Riopel, TCARO
M. Jean Mercier, Sport-Étudiants
M. Luc Pelchat, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

DISTRIBUTION : Aux membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au greffier.

1. OUVERTURE

Monsieur Alain Pilon ouvre la séance à 18 h et souhaite la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Au point 15. Varia, ajoutez le sujet « Suggestion – camps de jour »

CL SVC-2008-45

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Pamerleau
Appuyé par Carl Cléments

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout au point 15. Varia.

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 OCTOBRE 2008

Un retour sur le procès-verbal est fait par M. Rousseau.

Point 5 – Présentation « Disposition d'utilisation des centres communautaires »

Ce point a été reporté au comité plénier à la fin janvier pour recommandation des membres du conseil.

Point 6. Protocole d'entente Gestion ARSO

Le comité plénier, à sa rencontre du 25 novembre 2008, a mandaté le Module de la culture et des loisirs pour négocier le renouvellement du protocole d'entente avec les ajustements et ajouts nécessaires.

Point 10 – Cadre de soutien

M. Rousseau tient à préciser que suite à l'interrogation de M. Guindon concernant le versement d'une subvention à l'organisme la Corporation des loisirs de Masson-Angers relativement à un protocole d'entente à venir dans le cadre du programme de soutien aux grands partenaires du cadre de soutien, il a été convenu que le tout se fera sous la forme de deux versements.

Point 12. Comité des parcs

M. Rousseau souligne que, dans le cadre de l'étude du budget, le conseil a donné son aval afin d'injecter la somme de 1,5 M\$ pour les Volets IV et V pour les 2009 et 2010, mais que le tout sera adopté au budget du 9 décembre prochain.

Point 4. Camp de jour – suivi du dossier

M. Pamerleau s'interroge à l'effet que les frais de garde soient plus élevés que les frais de camps de jour (tableau de la page 7 de 13).

M. Rousseau souligne que la mission du Service LSVC à la Ville est d'offrir des camps de jour accessibles et que le service de garde est un service en surplus offert par la Municipalité.

M^{me} Lalande souligne également que le tout est en lien également avec la Politique familiale qui dans son volet doit rendre les camps de jour plus accessibles que le service de garde.

CL SVC-2008-46

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DU 29 OCTOBRE 2008**

Il est proposé par Denis Langevin
Appuyé par Joseph De Sylva

D'adopter le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2008.

Adoptée.

3.1 Tableau des suivis

Une mise à jour du tableau a été déposée pour les membres de la Commission.

4. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

M. Rousseau souligne qu'à la Commission du 11 juin dernier, M^{me} Lalande nous avait présenté le dossier développement social et il avait été convenu que cette dernière revienne à la CLSVC afin de faire un suivi du dossier.

M^{me} Agatha Lalande nous fait donc la mise à jour du dossier « Développement social ».

Objectif de la présentation

- Rappel de la démarche préliminaire
- Présentation de la démarche adoptée par le conseil
- Présentation de l'échéancier
- Questions - commentaires

Démarche préparatoire

- Partager une définition du développement social
- Donner suite aux demandes des organismes du milieu
- Dresser un sommaire des politiques et actions municipales

Objectif de la démarche préparatoire

- Préciser la compréhension et la vision du D.S.
- Valider une définition du D.S. en regard du rôle de la Ville
- Identifier les attentes et la valeur ajoutée d'une politique en D.S.
- Faire ressortir les liens entre les diverses politiques et plans d'action municipaux contribuant au D.S.
- Vérifier si un outil de soutien doit s'inscrire en amont ou en aval d'une politique de D.S.

Comité pilote

- Chantier # 1
 - Portrait des interventions de la Ville en D.S.
- Chantier # 2
 - Défis et diagnostic
- Chantier # 3
 - Processus de consultation
- Chantier # 4
 - Cadre de soutien à l'action communautaire

Commission Gatineau, Ville en santé élargie

- Centraide
- TCARO
- Commissions scolaires
- Université du Québec en Outaouais
- Cégep de l'Outaouais
- TROCAO
- Service de police
- CSSS de Gatineau
- CSSS de Papineau
- CREO
- CLD
- Emploi et solidarité sociale
- Chambre de commerce
- Organismes communautaires

- Module culture et loisirs
- Module urbanisme et développement durable

Portrait des interventions de la Ville en développement social

- Mandat : Identifier les actions et les sommes investies par la Ville en matière de développement social. - Année de référence 2008
- Durée prévue : 2 semaines à temps plein

Diagnostic: Défis reliés au développement social sur le territoire de Gatineau

- Mandat : Descriptif sommaire et intégrateur des enjeux, des besoins et des tendances sociales émergentes en tenant compte des forces et des limites des communautés.
- Durée prévue : 4 à 6 semaines à temps complet

DÉMARCHE DE CONSULTATION

- Mandat : Proposer un processus de consultation à la Commission Gatineau, Ville en santé, la mettre en œuvre et produire un rapport des résultats.
- Durée prévue :
- Élaboration de la proposition : 3 semaines
- Réalisation de la consultation : 8 semaines
- Production du rapport et sommaire : 3 semaines

Cadre de soutien à l'action communautaire

- Mandat : Proposer un cadre de soutien en action communautaire et un cadre financier dans une perspective d'harmonisation: interne et externe.
- Durée prévue : 6 mois

ÉCHÉANCIER DU COMITÉ PILOTE

15 janvier :

- Composition des chantiers
- Échéancier

12 février :

- Adoption de la proposition de la consultation
- Rapports d'étape: portrait
- diagnostic et défis
- cadre de soutien

Mars-Avril : Consultation

19 mars :

- Dépôt du portrait
- Dépôt du diagnostic
- Rapport d'étape cadre de soutien

14 mai :

- Dépôt du rapport de consultation
- Première version du cadre de soutien

Mai- Juin : Écriture de la première version de la politique

18 juin : Analyse de la première version

- Dépôt du cadre de soutien

25 août : Présentation au conseil municipal

27 août : Ajustements de la politique

22 septembre : Adoption par le conseil
Cadre de soutien et politique

8 décembre : Adoption du budget 2010

Déclaration

Le conseil municipal :

- Reconnaît le développement social comme indissociable de son développement économique, culturel et environnemental. Par développement social, on entend l'ensemble des éléments qui concourent au développement et à la participation des individus à la vie collective
- En ce sens, le développement social vise l'inclusion de tous les citoyens et citoyennes et la valorisation de l'apport de tous et de toutes au développement de la Ville.
- Le développement social passe par le renforcement des communautés de vie propices à l'éducation, à l'insertion sociale, à la solidarité, à la sécurité, à la résilience et à la participation.
- Si le développement social vise l'ensemble des individus et des communautés, il prend en compte, dans une perspective d'équité, les besoins des citoyens et citoyennes qui, à une étape ou l'autre de leur vie, sont confrontés à des difficultés particulières limitant leur participation.
- Par ses politiques, plans d'action et les décisions prises par ses différents services, la Ville vise la cohérence de ses orientations et le rehaussement de la qualité de vie de concert avec l'ensemble des citoyens et citoyennes, à la fois tributaires et responsables de faire de Gatineau, *un modèle et une source de fierté!*

Suite à la présentation de M^{me} Lalande, M. Pamerleau s'interroge du lien fait avec la Politique des loisirs, du sport et du plein air et également avec les éléments du cadre de soutien?

M^{me} Lalande souligne que dans un premier temps, il faut faire le portrait du soutien pour développer le cadre soutien des actions communautaires, il faut regarder les différents programmes mis en place dans son ensemble, le tout dans un esprit de cohérence et de tenir compte effectivement de la Politique des loisirs, du sport et du plein air et du cadre de soutien mis en place.

M. Guindon souligne qu'il est important de bien identifier les besoins afin de bien diriger les organismes qui viennent frapper à la porte de la Ville. Voir également les champs d'intervention et avec les grands partenaires, regarder les liens qui doivent être faits et les montants qui sont versés par la Ville et les partenaires. L'objectif est de bien établir notre champ d'intervention en développement social et voir ce que l'on peut offrir comme soutien.

M. Rousseau, pour sa part, s'interroge sur la façon de définir les paramètres et les critères et comment évaluer l'enveloppe budgétaire.

M^{me} Lalande précise que pour établir un document concernant le cadre de soutien, un appel d'offres est lancé. Des rencontres ont eu lieu avec des consultants. Pour y arriver, il y aura consultation avec les personnes de l'Agence afin de faire un portrait exhaustif des organismes communautaires, évaluer leur mission. Le tout servira d'outil de base. Par la suite, il faudra s'asseoir ensemble et voir le soutien qui est offert et à offrir. Voir également le tout en partenariat et regarder ce qui se fait à l'interne. Étudier si certains programmes existants peuvent être regroupés.

M. Pamerleau s'interroge si l'on regarde sur ce qui se fait dans les autres villes. M^{me} Lalande répond par l'affirmative. M. Pamerleau souligne l'importance du lien avec les organismes régionaux, et de bien définir les champs d'expertise du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et tout l'aspect développement social et de bien répartir les rôles de chacun.

5. PLAN D'ACTIVITÉS 2009

À titre d'information, M. Rousseau souligne les dossiers qui seront traités par le Service en 2009.

1. Élaboration d'un plan d'action plein air
2. Implantation du cadre de soutien
3. Réalisation d'un colloque sur le développement du sport
4. Jeux du Québec 2010
5. Implantation Centre national d'entraînement de l'équipe volleyball masculine
6. Vocation et plan de déploiement des centres communautaires
7. Implantation de la section aquatique
8. Implantation de la structure administrative du Centre sportif
9. Élaboration d'une procédure d'attribution des heures de piscines
10. Renouvellement des protocoles scolaires

À 19 h, nous passons immédiatement au Point 9. Période de questions.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Richard Gravel, président Gestion ARSO
M. Paul Dacosta, président du club de soccer FC Unidos

GESTION ARSO

M. Richard Gravel s'est présenté pour donner quelques informations concernant une surface synthétique additionnelle à l'édifice La Fonderie. Présentement il y a deux surfaces synthétiques et une surface multisports, Il y a déjà quelques mois, le CLD de Gatineau donnait son accord afin d'obtenir une demande de subvention de 50 000 \$ pour une troisième surface synthétique. L'installation de cette surface devrait se faire au mois d'avril 2009.

Il croit qu'avec l'ouverture du Centre sportif, les ligues de volleyball vont frapper aux portes du Centre sportif. Pour l'instant, à la Fonderie, il n'y a pas assez de demandes pour garder la surface multisports.

À 99 % des locations, ce sont des gens du Québec. De l'autre côté de la rivière, il mentionne l'activité de patin à roues alignées de haute vitesse où le club vient s'entraîner chez-nous à cause de la texture de la surface. M. Gravel souligne que son objectif a toujours été de donner la priorité aux citoyens de la ville.

Il souligne également une problématique de location en semaine due à un manque de stationnement, car le stationnement qui est disponible et restreint est payant.

M. Guindon se demande si l'utilisation des surfaces synthétiques est strictement ou presque tous des organismes du côté du Québec.

M. Gravel répond que oui. Lors du premier protocole d'entente, des critères avaient été établis entre la Ville et Gestion ARSO.

Il souligne la location pour l'aspect récréatif juvénile à 60 \$/h de jour et à 110 \$/le soir l'aspect semi-compétitif.

M. Guindon demande s'il est possible de déposer la liste des clients qui utilisent les locaux. Le tout, dans le but de nous rassurer, que ce sont des organismes ou des clubs du côté du Québec qui sont les principaux utilisateurs.

M. Gravel répond par l'affirmative, cependant il souligne que le dépôt n'est pas inscrit dans le protocole d'entente.

M. Guindon précise que les membres du conseil ont soulevé certaines interrogations concernant ce point et désirent être rassurés afin que le tout soit bien conforme.

Dans un deuxième temps, M. Gravel tient à soulever la problématique de stationnement, car il ne peut pas développer d'activités dans l'après-midi et en journée.

M. Guindon précise que la Ville devait fournir un certain nombre d'espaces pour les travailleurs et employés.

M. Gravel désire un certain nombre de stationnements supplémentaires, soit de 30 à 35 stationnements.

M. Guindon précise que dans la démarche de renouvellement du protocole d'entente, le Module a le mandat de discuter du protocole qui vient à échéance, ce point sera donc discuté.

M. Rousseau interroge M. Gravel concernant des courriels qui ont circulé à l'intérieur de la Ville et qui ont été transmis à certains fonctionnaires et qui font référence à la Fédération québécoise de soccer qui a pris une décision d'interdire des joueurs de soccer de Gatineau d'aller évoluer pour la saison hivernale dans le secteur d'Ottawa. Il demande à M. Gravel s'il a été interpellé par la Fédération, et il lui demande de confirmer si à La Fonderie, ces joueurs ont une place pour jouer.

M. Gravel précise que la Fédération impose des règlements et Gestion ARSO doit les suivre. Une orientation a été prise en 1999, la Fédération de soccer du Québec a décidé que dorénavant plus aucun juvénile ne traverse la rivière sur une période de 5 ans. Gestion ARSO était plus ou moins content de cette situation. Alors, le mot d'ordre était de commencer à bâtir nos équipes du côté québécois et suite à cette orientation, nous avons maintenant 250 équipes, le tout croit de 5 à 10 % d'équipes par année. La politique est que si Gestion ARSO n'offre pas un service, les joueurs peuvent traverser du côté ontarien.

M. de Sylva souligne que 600 joueurs dans le sénior ont traversé et sont tous revenus. M. Gravel précise qu'ils sont allés jouer dans des ligues privées (ou garage). Dans la réglementation de soccer pancanadien, si tu ne joues pas pendant un an, tu es libéré et par la suite tu peux aller jouer où tu veux. Ils ont donc décidé d'aller jouer de l'autre côté de la rivière.

M. De Sylva s'interroge pourquoi 600 personnes désertent pour aller jouer de l'autre côté de la rivière, y a-t-il un malaise chez-nous ?

Richard Gravel souligne qu'il faut comprendre qu'à Ottawa-Carleton il y a environ 50 000 joueurs de soccer, qui est le plus gros bassin dans le sénior, soit environ 30 000 joueurs seniors, c'est immense et plus intéressant. En tant qu'adulte, ils ont pris leur décision.

M. Pilon précise que pour les 600 séniors, ce sont des personnes de 18 ans et plus. Pour les plus jeunes, soient les 12, 13 et 14 ans qui jouent à Ottawa, est-ce qu'il est vrai qu'on leur a dit qu'ils n'avaient plus le droit de jouer en Ontario et qu'ils devaient revenir au Québec. M. Gravel répond par la négative. Il souligne que si Gestion ARSO offre le service, ces jeunes doivent jouer au Québec, si le service n'est pas offert, à ce moment là, les jeunes peuvent aller jouer en Ontario.

M. De Sylva s'interroge si les terrains à la Fonderie sont réglementaires?

M. Gravel souligne qu'un terrain de soccer a plusieurs dimensions grandes et petites : 4 contre 4, 7 contre 7, 9 contre 9 et 11 contre 11. À La Fonderie, les terrains sont bâtis pour jouer 7 contre 7, différentes grandeurs, un minimum et un maximum. À l'édifice, après vérification avec la Fédération, le tout est réglementaire dans le minimum. C'est certain que lors de compétition AA et AAA, l'espace est petit, mais réglementaire pour faire des tournois.

Pour la compétition et les tournois, seulement deux surfaces peuvent être utilisées et possiblement une troisième surface (si la surface multisports change en terrain synthétique). Les gens préfèrent jouer sur une surface gazonnée au lieu de la surface multisports.

M. De Sylva s'interroge si le fait de jouer sur une surface plus petite affecte le joueur au niveau de son développement?

M. Gravel répond que oui, surtout au niveau de la stratégie de partie, on ne peut pas faire n'importe quel jeu. Sur une petite surface, on développe plutôt un côté plus technique il faut s'ajuster à la grandeur de la surface.

M. Gravel souligne également que l'ascenseur à l'édifice La Fonderie devrait être en place bientôt. Il désire traiter du renouvellement du protocole d'entente et discuter également de stationnement. Voir également la venue de Volleyball Canada, les arrangements à prendre afin de planifier le calendrier pour la nouvelle saison. M. Rousseau lui souligne qu'il communiquera avec lui sous peu.

FC UNIDOS

M. Paul Dacosta, président du club de soccer est reconnu par l'ARSO, son club est maintenant fédéré depuis 2007 et il répond à tous les critères de l'Association de soccer, tout comme les autres clubs des secteurs de Hull, Aylmer et autres. Le club répond à tous les critères qui sont demandés par la Fédération de soccer du Québec.

Il est venu à la Commission en début 2007 pour demander l'utilisation et le droit à un terrain de soccer comme les autres clubs de la région. Cependant, le tout ne s'est jamais concrétisé. En 2007, un des arguments était que ce club n'avait pas de soccer juvénile, ce qui était vrai à l'époque.

Il désire faire une mise à jour du dossier. La situation senior a été maintenue, il y a beaucoup plus de joueurs qu'auparavant, il prévoit également pour l'année qui s'en vient deux équipes U14 et U16. L'été dernier, il y a eu un camp de développement récréatif pour enfants, environ 20 enfants ont reçu une formation avec des entraîneurs certifiés et l'utilisation du terrain P.-E.-Trudeau. Par contrat de location, il a pu obtenir le samedi après-midi. Cependant, ce terrain était beaucoup trop petit pour les équipes seniors. Impossible d'utiliser ces terrains pour des joueurs qui jouent des parties de la ligue senior de l'ARSO et il n'est pas approprié également pour les pratiques. Il ne trouve pas juste le fait de ne pas avoir de terrain comme les autres clubs.

Sa demande est l'utilisation d'un terrain de soccer, préférablement dans le secteur de Hull, pour un certain nombre d'heures pour des équipes juvéniles et seniors pour des matchs et des heures de pratique.

M. Rousseau rappelle qu'à la Ville, le Service des loisirs avait pris une décision depuis quelques années afin d'identifier un seul mandataire par discipline, par secteur. Lorsque la Ville, travaille avec les organisations, nous désirons éviter d'avoir 3, 4 et même 5 mandataires dans un même style dans un même secteur. Lorsque nous saupoudrons notre soutien au plan financier et professionnel, notre objectif est de tendre vers le rapprochement et de créer des rapprochements avec les organismes, pour que l'on ait, dans un avenir rapproché un sport, un club. Tout ceci va à l'encontre de l'orientation que le Service s'est donné. Il va falloir regarder le tout ensemble et voir les arguments que vous a amenés à vous constituer votre propre club, mais aujourd'hui, ceci va à l'encontre de l'orientation qu'on se donne. M. Rousseau cite en exemple, les clubs aquatiques qui se sont fusionnés et aujourd'hui nous avons un seul club, même chose pour le plongeon.

M. Gravel souligne que dans la réglementation de la Fédération de soccer du Québec, il est mentionné si deux clubs qui fusionnent à 1 500 joueurs et plus et acceptent de faire une fusion avec la municipalité, pendant trois ans, le club de Hull n'aura pas accès au AA et AAA.

M. Guindon, et suite aux propos de M. Gravel, désire apporter le commentaire suivant. La Fédération québécoise de soccer impose des orientations sans consulter les villes. Il cite en exemple sans connaître tous les détails, que si des équipes AAA veulent recevoir des gens de l'extérieur, il doit y avoir des douches, des vestiaires, des salles de déshabillage, etc. Ce dossier a été décrié à la grandeur du Québec, M. Guindon fait parti de la Table des grandes villes du Québec. Tous les gens ont été stupéfiés que la Fédération décide du jour au lendemain de nouvelles réglementations, sans discussion avec les villes. Il ne remet pas en cause la validité du Club Unidos.

M. Gravel souligne à M. Guindon dans le soccer il y a exactement 22 équipes dans le AA et sept dans le AAA, Il croit normal que lorsque ces clubs viennent jouer en Outaouais qu'ils puissent y retrouver des douches, vestiaires et autres.

M. Pilon souligne que des discussions devront se poursuivre avec Gestion ARSO et Unidos afin de trouver une façon d'accommoder toutes les parties impliquées.

M. De Sylva souligne qu'Unidos a commencé ses débuts en 1974. Il a également reçu quelques courriels de M. Dacosta et de M. Carlos Rodriguez et ils ont tous été transférés au Service LSVC pour faire le suivi. Actuellement, il voit Gestion ARSO venir à la Commission avec M. Dacosta pour l'appuyer dans ses démarches pour un terrain. Il souligne que ce club existe depuis 1974, le soccer (dans le temps le foot) a commencé ici dans la région, les jeunes jouaient dans les cours d'écoles, ce sont eux qui ont développé ce sport. Aujourd'hui, il se dit dépassé, ce club s'est toujours pris en main, il a développé cette discipline et avec tout son historique, il souligne qu'en principe ce club devrait avoir la priorité des choix de terrains avant d'être transféré aux autres clubs. M. De Sylva souligne également à M. Gravel que depuis la fusion des villes, la nouvelle Ville de Gatineau a investi beaucoup dans les aménagements de nouveaux terrains et a fait de grands pas et elle continue. Il y a un terrain synthétique dans l'Ouest, et un second dans l'Est au Centre de développement. Et malgré tout cela, il y a des sorties dans les journaux, à la radio. Il y a des critiques continues contre la Ville. Il croit que Gestion ARSO doit partager avec Unidos et devrait leur donner des heures pour opérer et participer, et que depuis, Unidos est maintenant fédéré.

M. Pilon souligne l'engagement de M. Rousseau qui rencontrera MM. Gravel et Dacosta et il fera rapport des discussions à la prochaine Commission LSVC.

M. Pilon remercie MM. Dacosta et Gravel pour leurs commentaires.

6. ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

M. Gacem nous informe qu'une nouvelle employée s'est jointe au Service et son rôle sera d'assurer le développement du potentiel événementiel sportif et culturel de la Ville de Gatineau en partenariat avec la communauté des organismes et des divers acteurs interpellés par les retombées liées au développement d'événements sportifs et culturels. Des actions stratégiques seront mises de l'avant à moyen terme ainsi que des actions prioritaires à court terme.

Les membres de la Commission seront invités, à une prochaine rencontre, afin d'échanger sur des éléments de discussions.

M. Pilon souligne qu'il est important d'attirer des événements régionaux et nationaux, mais il faut également impliquer les événements locaux, un mixte est important.

7. PROPOSITION – CALENDRIER DES SÉANCES DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CLSVG-2008-47

APPROBATION – CALENDRIER DES SÉANCES DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE POUR L'ANNÉE 2009

Il est proposé par Sylvain Pamerleau
Appuyé par Denis Langevin

D'approuver les dates de réunion de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire pour l'année 2009, soit :

MOIS	DATE (mercredi)	ENDROIT
JANVIER	21	SALLE DES COMITÉS – MAISON DU CITOYEN
FÉVRIER	25	SALLE DES COMITÉS – MAISON DU CITOYEN
MARS	25	SALLE DES COMITÉS – MAISON DU CITOYEN
AVRIL	22	SALLE DES COMITÉS – MAISON DU CITOYEN
MAI	20	SALLE DES COMITÉS – MAISON DU CITOYEN
JUIN	17	SALLE DES COMITÉS – MAISON DU CITOYEN
JUILLET	RELÂCHE	
AOÛT	RELÂCHE	
SEPTEMBRE	23	SALLE DES COMITÉS – MAISON DU CITOYEN
OCTOBRE	21	SALLE DES COMITÉS – MAISON DU CITOYEN
NOVEMBRE	25	SALLE DES COMITÉS – MAISON DU CITOYEN

Adoptée.

8. CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT GATINEAU

M. Rousseau souligne une rencontre qui a eu lieu le 24 novembre dernier à la Maison de la culture où différents organismes ont assisté à cette rencontre. Tous semblaient très heureux de cette rencontre et espèrent pouvoir s'impliquer de plus près.

10. VIRAGE SANTÉ DANS LES ARÉNAS

Ce sujet est reporté à la première Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire de 2009.

11. JEUX DU QUÉBEC

M. Pilon informe les membres que le 1^{er} décembre prochain il y aura une conférence de presse afin de présenter le logo et le slogan de la 45^e Finale des Jeux du Québec à Gatineau été 2010. Le tout se déroulera à l'agora Gilles-Rochelleau de la Maison du Citoyen, à 13 h 30. Il invite les membres à se présenter.

12. CADRE DE SOUTIEN

M. Gacem nous informe qu'à la prochaine Commission, un tableau des subventions pour l'année 2009 sera déposé pour approbation.

13. CENTRE SPORTIF

Les travaux se poursuivent, l'échéancier est respecté.

14. CENTRE ROBERT-GUERTIN

Le dossier suit son cours, des développements sont attendus pour 2009.

15. VARIA

15.1 Suggestion – camps de jour

Madame Martine Nadeau souligne qu'elle a discuté du dossier camps de jour à la Commission jeunesse. Elle suggère la possibilité d'offrir des contrats de 8 semaines ainsi que des contrats de 4 semaines.

M. Gacem prend bonne note de cette suggestion.

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CLSVC-2008-48

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Denis Langevin
Appuyé par Joseph De Sylva

De lever la séance à 21 h 3.

Adoptée.

Président

Secrétaire